



**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**  
COMMUNAUTÉ



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

# PLAN de GESTION de la RESSOURCE en EAU SUD GRESIVAUDAN

## ANNEXE 5 : Programme d'actions

2018-2027

**rivières**  
Sud-Grésivaudan



Démarche réalisée avec le soutien financier  
de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
et la Région Auvergne Rhône Alpes



## Programme d'action

I-	Mode d'emploi des fiches actions .....	4
II-	Information sur les subventions .....	4
III-	Actions globales.....	5
	AG1 _ Sensibilisation aux économies d'eau pour les collectivités, le monde professionnel et les particuliers.....	5
	AG2 _ Observatoire des ressources .....	5
	AG3 _ Concilier aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau.....	6
	AG4 _ Réviser les autorisations de prélèvement .....	6
	AG5 _ Préconisations de gestion des usages sur la ressource .....	7
	AG6 _ Améliorer la connaissance des prélèvements .....	7
	AG7 _ Etude hydrogéologique Furand / Merdaret .....	8
	AG8 _ Généralisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable SMVIC .....	8
	AG9 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable .....	9
	AG10 _ Remplissage de SISPEA par les gestionnaires AEP .....	9
	AG11 _ Etude ressources stratégiques.....	10
	AG12 _ Optimisation de l'irrigation en verger de noyers.....	10
	AG13 _ Conseil en irrigation.....	11
	AG14 _ Acquisition de matériel permettant une économie en eau pour l'irrigation .....	11
	AG15 _ Etude sur l'adaptation au changement climatique et la ressource en eau.....	12
IV-	Actions locales.....	13
	FU1 _ Optimisation de la gestion de la ressource du Furand.....	13
	FU2 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP.....	13
	FU3 _ mise en place d'un tour d'eau.....	14
	FU4 _ Elaboration et mise en œuvre d'un règlement d'eau - prise d'eau du Furand.....	14
	FU5 _ Elaboration et mise en œuvre d'un règlement d'eau – retenue collinaire et sa prise d'eau sur le Frison .....	15
	FU6 _ Mise en place d'un tarif incitatif du prix de l'eau au sein de l'ASA .....	15
	MT1 _ Déplacement du trop-plein du réservoir de Murinais .....	16
	MT2 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP.....	16
	MT3 _ Amélioration de la gestion des trop-pleins.....	17
	MT4 _ Renforcement des tours d'eau.....	17
	CU1 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP .....	18
	CU2 _ Etude pour l'abandon du forage de la Croix Blanche (Varacieux) .....	18

CU3 _ Mise en service du forage des Sables .....	19
CU4 _ Mise en place de tours d'eau.....	19
CU5 _ Transfert de 2 prélèvements irrigation sur le rejet de la STEP de St Marcellin .....	19
VZ1 _ Amélioration des procédés de la laiterie Eurial.....	20
VZ2 _ Renforcer les tours d'eau .....	20
LE1 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable.....	20
LE2 _ Etude de transformation de la lagune de l'Albenc en bassin de stockage pour l'irrigation	21
LE3 _ Transfert du prélèvement vers une retenue individuelle (Gaec Cote Linière) .....	21
LE4 _ Transfert des prélèvements de la Lèze vers l'Isère et vers un plan d'eau par un projet collectif .....	22
LE5 _ Transfert du pompage Blunat sur l'Isère .....	22
DR1 _ Etude sur une alternative à la purge en continu .....	23
DR2 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable.....	23
NA1 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP .....	24
MI1 _ Transfert des prélèvements sur l'Isère – Pierre-Marc Bessée .....	25
MI2 _ Substitution des prélèvements vers le réseau d'irrigation du SIEPIA .....	25

## I- Mode d'emploi des fiches actions

Comme détaillé dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, chapitre 5.1 - **Structuration du Programme d'action**, chaque fiche action élaborée dans le cadre du PGRE comprend une description de l'objectif et de la nature de l'action ainsi que les informations suivantes :

**Action N°:** un numéro de fiche action suivant une classification propre au PGRE, « AG » pour les actions globales, et un code fonction du cours d'eau pour les actions spécifiques à un bassin versant.

FU = Furand	MT = Merdaret	CU = Cumane	VZ = Vézy	TR = Tréry
LE = Lèze	DR = Drevenne	NA = Nant	MI = Merdarei	AG = action globale

**Action contrat de rivières :** référence à la fiche action correspondante du contrat de rivières Sud Grésivaudan

**Usage :** usage concerné AEP / irrigation / industriel / Tous usages

**Masse d'eau :** nom de la masse d'eau concernée

**Gains escomptés :** évaluation, lorsque cela est possible et au regard des données transmises lors de la concertation, des économies réalisées sur la ressource sur la période d'étiage (juillet – août – septembre) par la mise en œuvre de l'action – Volume en m<sup>3</sup> Afin d'estimer les gains réels, dans la mesure du possible les données d'état initial seront vérifiées et actualisées le cas échéant lors du suivi de l'action. **Indicateurs de suivi :** identification des paramètres permettant d'évaluer l'avancement et la réalisation de l'action

**Niveau d'impact :** le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain qu'elle pourrait apporter à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant

**Programmation :** période envisagée de mise en œuvre de l'action

**Maître d'ouvrage potentiel :** identification du / ou des porteur(s) de l'action, responsable(s) de sa mise en œuvre

**Partenaires à associer :** liste des structures pouvant être associées éventuellement pour un appui à la mise en œuvre de l'action ainsi que pour un partage des connaissances entre acteurs et actions liés

**Financeurs potentiels :** mentionné à titre indicatif, partenaires auprès desquels des subventions pourraient être recherchées pour la mise en œuvre de l'action

### **Abréviations ou signes utilisée dans les fiches :**

/ ou sans objet = fiche non concernée par le paramètre

AD = à définir, paramètre n'ayant pas pu être défini au regard des données connues

## II- Information sur les subventions

L'inscription d'une action dans le PGRE ne vaut pas attribution de subvention et ne préjuge en rien des décisions qui pourront être prises par les partenaires. En cas de sollicitation de subvention le maître d'ouvrage constituera un dossier de demande d'aide avant tout engagement opérationnel de l'action, avec copie à la SMVIC. La fiche action ne vaut pas dossier de demande de subvention. Le secrétariat du comité de rivières, pourra venir en appui des maîtres d'ouvrages dans la constitution du dossier.

L'éligibilité des projets sera fonction des modalités d'aide en vigueur des programmes d'intervention respectifs des partenaires (agence de l'eau, département) à la date de chaque décision, sous réserve de disponibilités financières.

### III- Actions globales

AG1 _ Sensibilisation aux économies d'eau pour les collectivités, le monde professionnel et les particuliers		
Action N°	AG1	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
Action contrat de rivières		B3-1
Action globale	<b>Usage :</b> Tous usages	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<b>Objectif(s) :</b> Développer une prise de conscience de la valeur de l'eau.  <b>Nature de l'opération :</b> Actions de communication et de sensibilisation sur les économies d'eau (Cf fiche FA B3-1 du Contrat de rivières Sud Grésivaudan). Personnes ciblées : usagers AEP, collectivités, industriels, agriculteurs, usages domestiques  <b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  Non évaluable  <b>Indicateurs de suivi :</b> . nombre de publications, . nombre de réunions organisées, . nombre d'interventions réalisées, . nombre de participants		<b>Niveau d'impact*</b> sans objet  <b>Programmation</b> 2015-2020  <b>Localisation</b> Tout le territoire  <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Communauté de communes Gestionnaires AEP  <b>Partenaire(s) à associer</b> Collectivités, CDA, CCI, écoles  <b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département Région

AG2 _ Observatoire des ressources		
Action N°	AG2	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
Action contrat de rivières		B3-3
Action globale	<b>Usage :</b> Tous usages	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<b>Objectif(s) :</b> Améliorer la connaissance de nos cours d'eau et leurs nappes pour mieux appréhender leur gestion.  <b>Nature de l'opération :</b> Réalisation de campagnes de jaugeages ponctuels en période d'étiage. Pose et suivi d'une station de mesure fixe. Développement et suivi éventuel d'autres outils de mesures. Bancarisation et diffusion des données produites sur le territoire (cours d'eau et nappes).  <b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  sans objet  <b>Indicateurs de suivi :</b> - nombre de stations hydrométriques installées - nombre de campagnes de jaugeages effectuées - nombre de cours d'eau jaugés - nombre de points de mesure suivis		<b>Niveau d'impact*</b> sans objet  <b>Programmation</b> 2015-2027  <b>Localisation</b> Tout le territoire  <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Communauté de communes DREAL  <b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC / CA38/ DDT/ CD/ Fédé de pêche /AS/gestionnaires AEP  <b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département Région

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.



<b>AG3 _ Concilier aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau</b>	
<b>Action N°</b>	<b>AG3</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action globale	<b>Usage :</b> Tous usages
	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Favoriser les échanges entre les acteurs pour avoir une meilleure cohérence entre la gestion de la ressource en eau et l'aménagement du territoire.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Favoriser les échanges en créant des liens entre SCOT, SAGE, collectivités, chargés d'aménagement urbanisme (DDT). Le comité de rivières Sud Grésivaudan ou le SAGE Molasse pourront servir d'interface. Chaque partenaire devra être vigilant à bien associer les partenaires dont les projets peuvent être liés.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>-nombre de réunions</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> 0</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2027</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Communauté de communes / CLE du SAGE Molasse</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> collectivités, SAGE, SCOT, DDT, contrat de rivières</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> sans objet</p>

<b>AG4 _ Réviser les autorisations de prélèvement</b>	
<b>Action N°</b>	<b>AG4</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action globale	<b>Usage :</b> Tous usages
	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Rendre compatible les volumes prélevés avec la ressource disponible.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Réviser les autorisations de prélèvement au regard des ressources disponibles.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- nombre d'autorisations révisées</p> <p>- volume annuel consommé / volume autorisé</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Moyen</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2027</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Etat (DDT, DREAL, DDPP)</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> gestionnaires AEP, ARS, Comité de rivières, OUGC</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> sans objet</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

## AG5 \_ Préconisations de gestion des usages sur la ressource

Action N° **AG5**

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

Action contrat de rivières /

Action globale **Usage :** Tous usages **Masse d'eau :** Tout le territoire

**Objectif(s) :**

Gestion réfléchie des prélèvements afin d'en diminuer l'impact sur la ressource en période d'étiage critique.

**Nature de l'opération :**

Privilégier l'utilisation d'une ressource moins contrainte en terme quantitatif lorsque le réseau le permet (autre ressource, maillage) en période critique d'étiage. Ce type de gestion est déjà mis en place sur le bassin du Furand (cf FU1). Sur chacun des bassins versants concernés par le PGRE un appui à la réflexion sur le transfert des prélèvements à l'étiage vers des ressources moins contraintes pourra être donné.

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

sans objet

**Indicateurs de suivi :**

- nombre de réunions d'appui auprès des gestionnaires

**Niveau d'impact\*** Fort

**Programmation** 2017-2027

**Localisation** Tout le territoire

**Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)** Gestionnaires AEP + agri

**Partenaire(s) à associer** Comité de rivières / DDT

**Financier(s) potentiel(s) \*\*** sans objet

## AG6 \_ Améliorer la connaissance des prélèvements

Action N° **AG6**

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

Action contrat de rivières **B3-5**

Action globale **Usage :** Tous usages **Masse d'eau :** Tout le territoire

**Objectif(s) :**

Systématiser la mesure des consommations et faire des économies d'eau à la source.

**Nature de l'opération :**

Pose ou remplacement de compteurs, entretien, relocalisation de compteurs au plus près du point de prélèvement. Mise en place de systèmes de télégestion et de compteurs de secteur.

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

Non évaluable

**Indicateurs de suivi :**

. % de points de prélèvements équipés de compteurs  
. sur ZRE % de prélèvements agricoles ayant fait l'objet d'un approfondissement des conditions de fonctionnement

**Niveau d'impact\*** Fort

**Programmation** 2017-2027

**Localisation** Tout le territoire

**Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)** Gestionnaires AEP Irrigants

**Partenaire(s) à associer** OUGC/CCI/CD

**Financier(s) potentiel(s) \*\*** AE/CD

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>AG7 _ Etude hydrogéologique Furand / Merdaret</b>	
Action N°	AG7
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières A3-3-1</b>	
Action globale	<b>Usage :</b> Tous usages <b>Masse d'eau :</b> Furand / Merdaret
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du Merdaret et du Furand et de leurs nappes d'accompagnement, afin de mieux apprécier l'éventuel impact des prélèvements sur ces ressources et définir le cas échéant des modes de gestion en conséquence.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Réalisation d'une étude hydrogéologique de détermination des relations nappe rivières sur le Furand et le Merdaret, afin de définir une gestion adéquate de ces bassins versants.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>sans objet</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- réalisation de l'étude</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> sans objet</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2020</p> <p><b>Localisation</b> Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire du Rosier, Chevrières, Murinais, Chatte, La Sône</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> AE/CD/Etat/SAGE/ SMVIC régie eaux</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

<b>AG8 _ Généralisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable SMVIC</b>	
Action N°	AG8
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières B3-4</b>	
Action globale	<b>Usage :</b> AEP <b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Développer une politique de gestion durable des réseaux d'eau potable.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Définition d'un programme pluriannuel de travaux d'investissements sur la base d'un diagnostic du réseau avec recherche de fuites pour définir les priorités d'intervention. (cf. fiche action B3-4 du Contrat de rivières Sud Grésivaudan)</p> <p>Les points importants pour le contenu d'un Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse besoin ressource à 20 ans</li> <li>Diagnostic – pose de compteurs permettant d'estimer les volumes prélevés / distribués / perdus – recherche de fuites</li> <li>Inventaire patrimonial</li> <li>Une programmation pluriannuelle des travaux (actions de connaissance, actions de réduction des pertes d'eau, avec indication des gains attendus et évaluation des dépenses d'investissement et de fonctionnement</li> <li>Impact des travaux sur l'augmentation du prix de l'eau</li> </ul> <p>Un SDAEP permet de prioriser les interventions sous la forme d'un programme pluriannuel : l'objectif est d'aller vers le plus efficace, à noter que l'âge de la canalisation n'est pas le facteur à retenir.</p> <p>Dans un contexte de transfert de la compétence AEP à la SMVIC, la première étape est la réalisation d'un état des lieux à l'échelle de la SMVIC (en cours 2018). Le SDAEP analysera la répartition des prélèvements et les possibilités d'interconnexion au regard des diagnostics qualitatifs et quantitatifs des ressources des ressources (intégration des éléments du PGRE et études de connaissances - FA AG7 et AG11).</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- élaboration du programme pluriannuel de SMVIC</p> <p>- évolution du nombre de communes couvertes par le SDAEP</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2015-2027</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> CD / AE/ DDT</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.



<b>AG9 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable</b>	
<b>Action N°</b> AG9	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> B3-5	
<b>Action globale</b> Usage : AEP	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Exploiter les programmes de recherche de fuites et mettre en œuvre les réparations nécessaires à l'amélioration des rendements de réseau d'eau potable et de faire des économies à la source. Réaliser des plans d'actions pour la réduction des pertes en eau si un rendement insuffisant a été constaté.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Réaliser les travaux de réparation de fuites sur les réseaux d'eau potable et relocaliser les trop-pleins près du lieu de prélèvements. Améliorer la gestion des trop-pleins. (Cf. fiche action B3-5 du Contrat de rivières Sud Grésivaudan)</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. volume d'eau économisé sur le territoire</li> <li>. évolution des rendements des réseaux d'eau potable du territoire</li> <li>. nombre d'actions sur la gestion des trop-pleins,</li> <li>. évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale par unité de distribution. nombre d'unité de distribution disposant d'un plan d'actions de réductions des pertes (date de réalisation)</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2015-2027</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> CD / AE/ DDT</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

<b>AG10 _ Remplissage de SISPEA par les gestionnaires AEP</b>	
<b>Action N°</b> AG10	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
<b>Action globale</b> Usage : AEP	<b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Généraliser la saisie des connaissances sur SISPEA (Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement) à l'ensemble des gestionnaires d'eau potable.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Chaque gestionnaire AEP est tenu de communiquer par le biais de SISPEA un minimum d'informations, considérées comme données nécessaires à acquérir pour une bonne gestion des réseaux. Ce dispositif en ligne permet au gestionnaire l'édition automatique de son RPQS annuel (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service).  <a href="http://www.services.eaufrance.fr/sispea/">http://www.services.eaufrance.fr/sispea/</a></p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>sans objet</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de gestionnaires qui remplissent SISPEA / nombre de gestionnaires AEP</li> <li>- nombre de RPQS transmis à l'administration / nombre de gestionnaires AEP</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Faible</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2027</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Gestionnaires AEP</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> CD / AE/ DDT</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Le Département peut apporter une aide technique</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>AG11 _ Etude ressources stratégiques</b>	
<b>Action N°</b> AG11	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
<b>Action globale</b>	<b>Usage :</b> AEP <span style="float: right;"><b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Améliorer la connaissance des besoins actuels et futurs en AEP ainsi que des ressources potentielles à sauvegarder pour cet usage.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Définir les besoins actuels et futurs en AEP, identifier les captages structurants, délimiter les zones de sauvegarde et proposer une stratégie pour ces zones. Les captages identifiés lors de l'étude sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones de Sauvegarde Exploitée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forage du Pont du Bateau</li> <li>○ Captages de Courbon, La Scie et Loriol</li> <li>○ Captage de la Gonnardière</li> <li>○ Forage les Plans</li> <li>○ Captage des Chirouzes</li> </ul> </li> <li>• Zone de Sauvegarde Non exploitée actuellement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Sône</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- réalisation de l'étude – fiche par zone - définition des zones de sauvegarde sur le territoire Sud Grésivaudan</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> sans objet</p> <p><b>Programmation</b> réalisé</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> AE/CD/Etat/SAGE/Comité de rivières / SMVIC régie eau</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

<b>AG12 _ Optimisation de l'irrigation en verger de noyers</b>	
<b>Action N°</b> AG12	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> B3-2	
<b>Action globale</b>	<b>Usage :</b> Irrigation <span style="float: right;"><b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Mettre à disposition des producteurs des moyens qui permettent de réfléchir et piloter l'irrigation sur les parcelles de noyers selon le type d'irrigation et le type de sol afin de d'optimiser les volumes d'eau utilisés.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>La première phase consiste à un état des lieux des pratiques d'irrigation sur le territoire puis à la réalisation d'essais dont les résultats seront diffusés pour aider à une gestion raisonnée. (fiche action B3-2 du CdR Sud Grésivaudan)</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>sans objet</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- réalisation des essais et diffusions des résultats</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Moyen</p> <p><b>Programmation</b> 2015-2020</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SENURA</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Agriculteurs / OUGC ASA Communauté de communes</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Agence de l'eau Région</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>AG13 _ Conseil en irrigation</b>	
<b>Action N°</b> AG13	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
Action globale	<b>Usage :</b> Irrigation <span style="margin-left: 150px;"><b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Apporter une aide à la décision aux agriculteurs pour le déclenchement et le suivi de l'irrigation.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de bulletins d'informations afin de conseiller l'irrigation des parcelles agricoles (bulletin noix tous les 15 jours et un bulletin maïs toutes les semaines), s'appuyant sur un réseau d'une vingtaine de stations tensiométriques.</li> <li>- Etudier l'intégration des données de l'observatoire des ressources à ces bulletins.</li> </ul> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de bulletins publiés</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Moyen</p> <p><b>Programmation</b> déjà mis en place</p> <p><b>Localisation</b> Tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Chambre d'Agriculture</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Collectivités / OUGC / ADI</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> AE / OUGC / Département</p>

<b>AG14 _ Acquisition de matériel permettant une économie en eau pour l'irrigation</b>	
<b>Action N°</b> AG14	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
Action globale	<b>Usage :</b> Irrigation <span style="margin-left: 150px;"><b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Optimiser l'irrigation</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Favoriser le remplacement de matériel d'irrigation ancien par du matériel permettant une consommation efficace et économe de l'eau et de l'énergie.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre dossiers PDR</li> <li>- nombre d'acquisition entraînant entre 5 et 25% d'économie</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> moyen</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2027</p> <p><b>Localisation</b> tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> agriculteurs, CUMA, ASA</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Chambre d'agriculture / Département</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département Région</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>AG15 _ Etude sur l'adaptation au changement climatique et la ressource en eau</b>	
<b>Action N°</b> AG15	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières /</b>	
<b>Action globale</b>	<b>Usage :</b> Tous usages <span style="float: right;"><b>Masse d'eau :</b> Tout le territoire</span>
<p><b>Objectif(s) :</b> Engager une réflexion concernant l'impact du changement climatique sur la ressource en eau dans un objectif d'adaptation pour l'alimentation en eau potable.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b> Dans la poursuite du Bilan besoins ressources et du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable réalisé entre 2016 et janvier 2018 par la communauté de l'eau, la Commission transition environnementale et eau de l'EP SCoT de la Grande région de Grenoble a engagé une étude sur l'adaptation au changement climatique et la ressource en eau. Cette démarche comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse bibliographique et des entretiens spécifiques afin d'enrichir la connaissance et d'ajuster la méthodologie de la démarche,</li> <li>- un historique d'indicateurs (température, pluviométrie et prise en compte de l'arrêtée sécheresse) afin de caractériser chacun des 6 territoires du SCoT,</li> <li>- une appréciation de la sensibilité des masses d'eau sur la base 4 indicateurs analytiques et un indicateur descriptif,</li> <li>- une présentation d'hypothèses de scénarios de baisse de production des ressources (- 5%, - 15% et - 25% de capacité de production) à partir du bilan besoins ressources,</li> <li>- détermination des incidences potentielles sur le territoire et des pistes d'actions</li> </ul> <p>L'enjeu est d'aboutir à des premiers résultats, avec une visée pédagogique pour sensibiliser aux impacts potentiels du changement climatique.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> Sans objet</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b> - diffusion du rapport - réalisation d'une conférence le 29 novembre 2018 organisé par l'EP SCoT</p>	<p><b>Niveau d'impact* Programmation</b> Sans-objet 2018</p> <p><b>Localisation</b> tout le territoire</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SCOT de la Grande région de Grenoble</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Intercommunalités, Agence de l'eau, DDT, ARS, gestionnaires AEP</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

## IV- Actions locales

Action N°		FU1		FU1 _ Optimisation de la gestion de la ressource du Furand	
				du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage :	AEP	Masse d'eau :	Furand	
<b>Objectif(s) :</b> Diminuer la pression sur le Furand en période d'étiage.			<b>Niveau d'impact*</b> Fort		
<b>Nature de l'opération :</b> Favoriser l'utilisation de ressources moins contraintes en période d'étiage : - sur Saint-Antoine-Saint-Bonnet on veille à privilégier l'utilisation du forage du Pont du Bateau (molasse) au lieu des sources du Furand en période d'étiage, - sur Saint-Hilaire du Rosier on veillera à privilégier l'utilisation des forages de Boulogne au lieu des drains en période d'étiage. A noter que ce mode de gestion génère une consommation en énergie supplémentaire pour le gestionnaire. Un seuil pour le déclenchement de la substitution pourra être réfléchi au regard des connaissances de débit sur le Furand.			<b>Programmation</b> 2015-2020 <b>Localisation</b> Saint-Antoine-Saint-Bonnet <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC (régie des eaux)		
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> Non évaluable			<b>Partenaire(s) à associer</b> Equipe contrat de rivières, DDT, ONEMA, Département		
<b>Indicateurs de suivi :</b> - volume substitué			<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /		

Action N°		FU2		FU2 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP	
				du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
Action contrat de rivières		B3-5			
Action locale	Usage :	AEP	Masse d'eau :	Furand	
<b>Objectif(s) :</b> Faire des économies d'eau à la source.			<b>Niveau d'impact*</b> Fort		
<b>Nature de l'opération :</b> Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte du rendement réglementaire de 66%. Le rendement pris en compte comme référence de l'état initial pour le calcul du gain est celui de 2009 pour le réseau du SIE Saint-Antoine Saint-Bonnet (58%) et de 2014 pour celui de Saint-Hilaire du Rosier (53%) en l'absence de donnée sur 2009.			<b>Programmation</b> 2015-2020 <b>Localisation</b> Saint-Antoine-l'Abbaye Saint-Bonnet-de-Chavagne Saint-Hilaire du Rosier SMVIC (régie des eaux) <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b>		
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> 11 500			<b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département		
<b>Indicateurs de suivi :</b> . rendement initial . rendement atteint . évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale de la commune, . réalisation d'un plan d'actions de réductions des pertes			<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département		

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>FU3 _ mise en place d'un tour d'eau</b>	
<b>Action N°</b>	<b>FU3</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Furand
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Organiser l'alternance des prélèvements agricoles afin de réduire la pression sur le cours d'eau.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Réalisation d'un tableau de tours d'eau.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>rédaction du règlement de tour d'eau</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2016-2017</p> <p><b>Localisation</b> BV Furand</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Etat OUGC</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /</p>

<b>FU4 _ Elaboration et mise en œuvre d'un règlement d'eau - prise d'eau du Furand</b>	
<b>Action N°</b>	<b>FU4</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Furand et son affluent le Frison
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Définir et mettre en œuvre un règlement d'eau sur la prise d'eau du Furand.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Il s'agit d'élaborer un document décrivant le fonctionnement courant de la prise d'eau, les mesures, les moyens de suivi et d'entretien qui seront mis en place afin de maintenir un équilibre entre l'usage et un fonctionnement satisfaisant du cours d'eau à la confluence avec l'Isère, notamment en période d'étiage.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p>Non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>-rédaction du règlement et application - réalisation des travaux d'aménagement définis le cas échéant -mise à disposition du tableau de suivi</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2016-2018</p> <p><b>Localisation</b> St Lattier</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> ASA Sud Grésivaudan</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT AE, CD, SMVIC</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.



<b>FU5 _ Elaboration et mise en œuvre d'un règlement d'eau – retenue collinaire et sa prise d'eau sur le Frison</b>	
<b>Action N°</b> FU5	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation <b>Masse d'eau :</b> Furand et son affluent le Frison
<p><b>Objectif(s) :</b> Définir et mettre en œuvre un règlement d'eau sur la retenue collinaire et sa prise d'eau sur le Frison.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b> Il s'agit d'élaborer un document décrivant le fonctionnement courant de la prise d'eau, les mesures, les moyens de suivi et d'entretien qui seront mis en place afin de maintenir un équilibre entre l'usage et un fonctionnement satisfaisant du cours d'eau, notamment en période d'étiage.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> non évaluable</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b> -rédaction du règlement et application - réalisation des travaux d'aménagement définis le cas échéant -mise à disposition du tableau de suivi</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2016-2018</p> <p><b>Localisation</b> Saint-Lattier <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> ASA Sud Grésivaudan</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> OUCG, DDT, Agence de l'eau Département CdR Sud Grésivaudan</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /</p>

<b>FU6 _ Mise en place d'un tarif incitatif du prix de l'eau au sein de l'ASA</b>	
<b>Action N°</b> FU6	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières</b> /	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation <b>Masse d'eau :</b> Furand
<p><b>Objectif(s) :</b> -Inciter les professionnels agricoles à diversifier leurs productions sur des cultures moins gourmandes en eau ou décalées de la saison d'étiage.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b> L'ASA Sud Grésivaudan a mis en place un tarif incitatif du prix de l'eau depuis quelques années. Cela a eu notamment pour effet de diminuer le ratio débit installé à l'hectare de l'ASA et d'étaler les moments de pointe.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> AD</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b> approbation de la tarification incitative par les assemblées délibérantes</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> réalisé</p> <p><b>Localisation</b> Saint-Lattier <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> ASA Sud Grésivaudan</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> /</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>MT1 _ Déplacement du trop-plein du réservoir de Murinai</b>	
<b>Action N°</b>	<b>MT1</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> AEP <span style="float: right;"><b>Masse d'eau :</b> Merdaret</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Effectuer le rejet du trop-plein au plus près du prélèvement, de façon à soutenir le débit sur le Merdaret.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>La commune de Murinai a déplacé son trop-plein à la source et non plus au réservoir, en ajoutant un by-pass à la prise d'eau.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p style="text-align: center;">AD</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'installation</li> <li>- volume économisé</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2014</p> <p><b>Localisation</b> Murinai</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Murinai</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> /</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /</p>

<b>MT2 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP</b>	
<b>Action N°</b>	<b>MT2</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières B3-5</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> AEP <span style="float: right;"><b>Masse d'eau :</b> Merdaret</span>
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Faire des économies d'eau à la source.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte du rendement réglementaire (66% Chatte et 73,55% St Marcellin). Le rendement pris en compte comme référence de l'état initial pour le calcul du gain est celui de 2009. A noter que le réseau de Saint-Marcellin a déjà atteint sur les 6 premiers mois de 2016 un rendement de 67 % pour un volume annuel vendu estimé à 456 000 m<sup>3</sup>.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p style="text-align: center;">68 000</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. rendement initial</li> <li>. rendement atteint</li> <li>. volume économisé</li> <li>. évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale de la commune,</li> <li>. réalisation d'un plan d'actions de réductions des pertes</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort</p> <p><b>Programmation</b> 2015-2020</p> <p><b>Localisation</b> Chatte Saint-Marcellin Chevrières Murinai</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Gestionnaires AEP : SMVIC (régie des eaux), Murinai</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

### MT3 \_ Amélioration de la gestion des trop-pleins

Action N° MT3

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

Action contrat de rivières /

Action locale Usage : AEP Masse d'eau : Merdaret

**Objectif(s) :**

Effectuer le rejet des trop-pleins au plus près des points de prélèvement.

**Nature de l'opération :**

Déplacer le rejet des trop-plein. Un détournement des trop pleins en amont des tunnels de Plan et de la Poipe a été réalisé à l'été 2015, entraînant déjà une diminution significative des volumes prélevés. Ces trop-pleins étaient déversés directement dans le Merdaret, une augmentation significative des débits a été observée dans ce cours d'eau dès l'été 2015. De plus l'abandon de l'exploitation des drains (Loriol, Courbon et Font Chaude) par Saint-Marcellin pour prélever uniquement sur les eaux souterraines (DUP en cours) entraînera la suppression du trop-plein de Bellevue.

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

75 000

**Indicateurs de suivi :**

- réalisation des travaux
- linéaire de cours d'eau qui a regagné du débit

**Niveau d'impact\***

Fort

**Programmation**

2015-2018

**Localisation**

Chatte  
Chevrières  
Saint-Marcellin  
SMVIC (régie des eaux)

**Maître(s)  
d'ouvrage  
potentiel(s)**

**Partenaire(s)  
à  
associer**

Agence de l'eau  
Département

**Financier(s)  
potentiel(s) \*\***

Agence de l'eau  
Département

### MT4 \_ Renforcement des tours d'eau

Action N° MT4

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

Action contrat de rivières /

Action locale Usage : Irrigation Masse d'eau : Merdaret

**Objectif(s) :**

Organiser l'alternance des prélèvements agricoles afin de réduire la pression sur le cours d'eau.

**Nature de l'opération :**

Réviser le tableau de tours d'eau

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

Non évaluable

**Indicateurs de suivi :**

rédaction du règlement de tour d'eau

**Niveau d'impact\***

moyen

**Programmation**

2017

**Localisation**

BV Merdaret

**Maître(s)  
d'ouvrage  
potentiel(s)**

Etat OUGC

**Partenaire(s)  
à  
associer**

OUGC DDT

**Financier(s)  
potentiel(s) \*\***

/

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

## CU1 \_ Amélioration des rendements de réseaux AEP

Action N° CU1

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

**Action contrat de rivières B3-5**

Action locale **Usage :** AEP **Masse d'eau :** Cumane

**Objectif(s) :**

Faire des économies d'eau à la source.

**Nature de l'opération :**

Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte du rendement réglementaire de 66%.

Le rendement pris en compte comme référence de l'état initial pour le calcul du gain est celui de 2009 : 40 % pour le réseau de Saint-Sauveur.

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

15 900

**Indicateurs de suivi :**

- . rendement initial
- . rendement atteint
- . volume économisé
- . évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale de la commune,
- . réalisation d'un plan d'actions de réductions des pertes

**Niveau d'impact\***

Fort

**Programmation**

2015-2020

**Localisation**

Saint-Sauveur  
Varacieux  
Saint-Vérand

**Maître(s)  
d'ouvrage  
potentiel(s)**

SMVIC (régie des eaux)

**Partenaire(s) à  
associer**

Agence de l'eau  
Département

**Financeur(s)  
potentiel(s) \*\***

Agence de l'eau  
Département

## CU2 \_ Etude pour l'abandon du forage de la Croix Blanche (Varacieux)

Action N° CU2

du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan

**Action contrat de rivières /**

Action locale **Usage :** AEP **Masse d'eau :** Cumane

**Objectif(s) :**

Basculer des prélèvements vers une ressource moins contrainte quantitativement et moins vulnérable en terme qualitatif.

**Nature de l'opération :**

Mener une étude de faisabilité pour l'abandon du captage de la Croix Blanche, l'exploitation d'une ressource superficielle sur un bassin versant plus au nord est envisagé par la régie des eaux de la SMVIC.

Le gain est estimé à partir du prélèvement moyen effectué sur cette ressource entre 2003-2009, en considérant une substitution totale.

**Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :**

9 830

**Indicateurs de suivi :**

- réalisation de l'étude

**Niveau d'impact\***

moyen

**Programmation**

2017

**Localisation**

Varacieux

**Maître(s)  
d'ouvrage  
potentiel(s)**

SMVIC (régie des eaux)

**Partenaire(s) à  
associer**

Agence de l'eau  
Département

**Financeur(s)  
potentiel(s) \*\***

Agence de l'eau  
Département

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

Action N°		CU3		CU3 _ Mise en service du forage des Sables	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage : AEP	Masse d'eau :	Cumane		
<b>Objectif(s) :</b> Basculer des prélèvements vers une ressource moins contrainte quantitativement et moins vulnérable en terme qualitatif.		<b>Niveau d'impact*</b>		Fort	
<b>Nature de l'opération :</b> Réaliser et mettre en service un forage (Forage des Sables) dans la molasse en substitution du puits sur la Cumane (Puits des Sables), sous réserve de la validation de la DUP. Le gain est estimé à partir du prélèvement moyen effectué sur le puits des Sables entre 2003-2009, en considérant une substitution totale. Le Puits des Sables sera maintenu pour permettre une sécurisation de l'alimentation.		<b>Programmation</b>		2017-2020	
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> 43 400		<b>Localisation</b>		Saint-Vérand	
<b>Indicateurs de suivi :</b> . mise exploitation du forage . volume substitué . Abandon définitif du puits des sables		<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b>		SMVIC (régie des eaux)	
		<b>Partenaire(s) à associer</b>		Agence de l'eau Département	
		<b>Financier(s) potentiel(s) **</b>		Agence de l'eau Département	

Action N°		CU4		CU4 _ Mise en place de tours d'eau	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage : Irrigation	Masse d'eau :	Cumane		
<b>Objectif(s) :</b> Organiser l'alternance des prélèvements agricoles afin de réduire la pression sur le cours d'eau.		<b>Niveau d'impact*</b>		Fort	
<b>Nature de l'opération :</b> Réalisation d'un tableau de tours d'eau.		<b>Programmation</b>		2017	
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> Non évaluable		<b>Localisation</b>		BV Cumane	
<b>Indicateurs de suivi :</b> rédaction du règlement de tour d'eau		<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b>		Etat OUGC	
		<b>Partenaire(s) à associer</b>		OUGC DDT	
		<b>Financier(s) potentiel(s) **</b>		/	

Action N°		CU5		CU5 _ Transfert de 2 prélèvements irrigation sur le rejet de la STEP de St Marcellin	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage : Irrigation	Masse d'eau :	Cumane		
<b>Objectif(s) :</b> Diminuer la pression sur la Cumane en période d'étiage.		<b>Niveau d'impact*</b>		Fort	
<b>Nature de l'opération :</b> Transfert des deux prélèvements agricoles vers le rejet de la STEP.		<b>Programmation</b>		2015	
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> 27 000		<b>Localisation</b>		Saint Sauveur	
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation du transfert - volume substitué		<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b>		Agriculteurs + collectivité	
		<b>Partenaire(s) à associer</b>		SMVIC (régie des eaux)	
		<b>Financier(s) potentiel(s) **</b>		/	

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

Action N°		VZ1		VZ1 _ Amélioration des procédés de la laiterie Eurial	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage :	AEP / industriel	Masse d'eau :	Vézy	
<b>Objectif(s) :</b> Maintenir une consommation constante d'eau malgré une augmentation de la production.			<b>Niveau d'impact*</b> Faible <b>Programmation</b> 2015-2017		
<b>Nature de l'opération :</b> Réalisation d'une étude d'optimisation du process de fabrication en vue de rationaliser les prélèvements et les rejets.			<b>Localisation</b> Vinay <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Eurial		
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> sans objet			<b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Contrat de rivières		
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation de l'étude - volume d'eau prélevé - volume de lait transformé			<b>Financier(s) potentiel(s) **</b>		

Action N°		VZ2		VZ2 _ Renforcer les tours d'eau	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		/			
Action locale	Usage :	Irrigation	Masse d'eau :	Vézy	
<b>Objectif(s) :</b> Organiser l'alternance des prélèvements agricoles afin de réduire la pression spatio-temporelle sur le cours d'eau.			<b>Niveau d'impact*</b> Moyen <b>Programmation</b> 2017		
<b>Nature de l'opération :</b> réalisation d'un tableau de tours d'eau			<b>Localisation</b> BV Vézy <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Etat OUGC		
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> Non évaluable			<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT Agriculteurs		
<b>Indicateurs de suivi :</b> rédaction du règlement de tour d'eau			<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> /		

Action N°		LE1		LE1 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable	
		du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan			
Action contrat de rivières		B3-5			
Action locale	Usage :	AEP	Masse d'eau :	Lèze	
<b>Objectif(s) :</b> Faire des économies d'eau à la source en améliorant les rendements des réseaux AEP.			<b>Niveau d'impact*</b> Moyen <b>Programmation</b> 2015-2027		
<b>Nature de l'opération :</b> Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte ou le maintien minimal du rendement réglementaire de 66%. Le rendement pris en compte comme référence de l'état initial pour le calcul du gain est celui de 2014 sur Chantesse (58%).			<b>Localisation</b> Chantesse, Cras, L'Albenc <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC (régie des eaux)		
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b> 2 750			<b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département		
<b>Indicateurs de suivi :</b> . rendement initial . rendement atteint . volume économisé Évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale. réalisation d'un plan d'actions de réductions des pertes)			<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département DDT CdR Sud Grésivaudan		

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.



<b>LE2 _ Etude de transformation de la lagune de l'Albenc en bassin de stockage pour l'irrigation</b>	
<b>Action N°</b>	<b>LE2</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Lèze
<b>Objectif(s) :</b> Proposer une alternative aux prélèvements agricoles sur la Lèze .	<b>Niveau d'impact*</b> AD
<b>Nature de l'opération :</b> Etudier la possibilité d'utilisation des bassins de la lagune de l'Albenc en stockage d'eau pour l'irrigation. A noter que La faisabilité de ce projet dépendra en premier lieu de la décision de la SMVIC de continuer à utiliser ou non une partie de la lagune.	<b>Programmation</b> 2017-2018
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  AD	<b>Localisation</b> L'Albenc
<b>Indicateurs de suivi :</b> réalisation de l'étude	<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Groupement d'agriculteurs SMVIC (régie des eaux)
	<b>Partenaire(s) à associer</b> DDT OUGC CdR Sud Grésivaudan
	<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>1</sup> Département

<b>LE3 _ Transfert du prélèvement vers une retenue individuelle (Gaec Cote Linière)</b>	
<b>Action N°</b>	<b>LE3</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Lèze
<b>Objectif(s) :</b> Alléger la pression de l'irrigation sur la Lèze.	<b>Niveau d'impact*</b> AD
<b>Nature de l'opération :</b> Etudier la faisabilité de création d'une retenue suffisante pour l'usage du GAEC de Cote Linière. Réalisation de la retenue et transfert partiel du prélèvement.	<b>Programmation</b> 2017-2020
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  AD	<b>Localisation</b> L'Albenc
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation de l'étude de faisabilité - réalisation du transfert - volume substitué	<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> GAEC de Cote Linière
	<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT CA
	<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>1</sup> Département Région Europe

<sup>1</sup> **Information sur les financements Agence de l'eau :** pour mobiliser des ressources de substitution aux prélèvements actuels (ex. retenues de stockage ou transferts d'eau) / objectif de restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, l'agence de l'eau soutien ce type de projet **que si les actions d'économies d'eau (actions de connaissance et actions visant la réduction des pertes en eau) ne suffisent pas à rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau**

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>LE4 _ Transfert des prélèvements de la Lèze vers l'Isère et vers un plan d'eau par un projet collectif</b>		
Action N°	LE4	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières /</b>		
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation	<b>Masse d'eau :</b> Lèze
<b>Objectif(s) :</b> Diminuer la pression de l'irrigation sur la Lèze en période d'été.		<b>Niveau d'impact*</b> Fort
<b>Nature de l'opération :</b> Transférer des prélèvements agricoles sur l'Isère ainsi que sur un plan d'eau sur la commune de Tullins.		<b>Programmation</b> 2017-2027
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  12 000		<b>Localisation</b> BV Lèze <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> groupement d'agriculteurs
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation du transfert - volume substitué		<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT CdR Sud Grésivaudan  <b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>1</sup> Département Région Europe

<b>LE5 _ Transfert du pompage Blunat sur l'Isère</b>		
Action N°	LE5	du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan
<b>Action contrat de rivières /</b>		
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation	<b>Masse d'eau :</b> Lèze
<b>Objectif(s) :</b> Diminuer la pression de l'irrigation sur la Lèze en période d'été.		<b>Niveau d'impact*</b> moyen
<b>Nature de l'opération :</b> Transfert du prélèvement Blunat vers l'Isère .		<b>Programmation</b> 2017
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  2 500		<b>Localisation</b> L'Albenc <b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> M. Blunat
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation du transfert - volume substitué		<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT CA CdR Sud Grésivaudan  <b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>1</sup> Département Région Europe

<sup>1</sup> **Information sur les financements Agence de l'eau :** pour mobiliser des ressources de substitution aux prélèvements actuels (ex. retenues de stockage ou transferts d'eau) / objectif de restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, l'agence de l'eau soutien ce type de projet **que si les actions d'économies d'eau (actions de connaissance et actions visant la réduction des pertes en eau) ne suffisent pas à rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau**

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>DR1 _ Etude sur une alternative à la purge en continu</b>	
<b>Action N°</b>	<b>DR1</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> AEP
	<b>Masse d'eau :</b> Drevenne
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Faire des économies d'eau à la source en mettant en place une alternative à l'utilisation de la purge.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Pour des motifs de qualité de l'eau, il est procédé actuellement à une purge continue sur le réseau de St Gervais. L'objectif de l'action est de mener une étude de faisabilité pour déterminer une alternative à cette purge.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p style="text-align: center;">945</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <p>- réalisation de l'étude</p>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Faible</p> <p><b>Programmation</b> 2017-2018</p> <p><b>Localisation</b> Saint-Gervais</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC (régie des eaux)</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département ARS CdR Sud Grésivaudan</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

<b>DR2 _ Améliorer les rendements de réseaux d'eau potable</b>	
<b>Action N°</b>	<b>DR2</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières B3-5</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> AEP
	<b>Masse d'eau :</b> Drevenne
<p><b>Objectif(s) :</b></p> <p>Faire des économies d'eau à la source en améliorant les rendements des réseaux AEP.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b></p> <p>Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte du rendement réglementaire de 66%.</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p style="text-align: center;">à déterminer</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. rendement initial</li> <li>. rendement atteint</li> <li>. volume économisé</li> <li>. évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale de la commune,</li> <li>. réalisation d'un plan d'actions de réductions des perte</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> AD</p> <p><b>Programmation</b> 2015-2027</p> <p><b>Localisation</b> Rovon Saint-Gervais</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC (régie des eaux)</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>NA1 _ Amélioration des rendements de réseaux AEP</b>	
<b>Action N°</b>	<b>NA1</b>
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières B3-5</b>	
Action locale	<i>Usage :</i> AEP
	<i>Masse d'eau :</i> Nant
<p><b>Objectif(s) :</b> Faire des économies d'eau à la source en améliorant les rendements des réseaux AEP.</p> <p><b>Nature de l'opération :</b> Mener un programme de réparation de fuites avec comme objectif l'atteinte du rendement réglementaire de 66%. Le rendement pris en compte comme référence de l'état initial est celui de 2009 pour Mallevall (30%) et de 2014 pour le réseau de Cognin-les-Gorges (45 % en l'absence de donnée en 2009).</p> <p><b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b></p> <p style="text-align: center;">10 000</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. rendement initial</li> <li>. rendement atteint</li> <li>. volume économisé</li> <li>. évolution de l'Indicateur de Connaissance et de Gestion Patrimoniale de la commune,</li> <li>. réalisation d'un plan d'actions de réductions des pertes</li> </ul>	<p><b>Niveau d'impact*</b> Fort <b>Programmation</b> 2015-2027</p> <p><b>Localisation</b> Cognin-les-gorges Mallevall</p> <p><b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SMVIC (régie des eaux)</p> <p><b>Partenaire(s) à associer</b> Agence de l'eau Département</p> <p><b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau Département</p>

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

<b>MI1 _ Transfert des prélèvements sur l'Isère – Pierre-Marc Bessée</b>	
Action N°	MI1
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Merdarei
<b>Objectif(s) :</b> Maintenir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le Merdarei	<b>Niveau d'impact*</b> Fort
<b>Nature de l'opération :</b> Transfert du prélèvement actuel sur le Merdarei, vers la confluence avec l'Isère.	<b>Programmation</b> 2017-2018
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  9 900	<b>Localisation</b> Saint Romans
	<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> Pierre-Marc Bessée
<b>Indicateurs de suivi :</b> - réalisation du transfert - volume substitué	<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT CA CdR Sud Grésivaudan
	<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>1</sup> Département Région

<b>MI2 _ Substitution des prélèvements vers le réseau d'irrigation du SIEPIA</b>	
Action N°	MI2
du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan	
<b>Action contrat de rivières /</b>	
Action locale	<b>Usage :</b> Irrigation
	<b>Masse d'eau :</b> Merdarei
<b>Objectif(s) :</b> Ne pas aggraver la pression de l'irrigation sur le Merdarei en période d'étiage.	<b>Niveau d'impact*</b> Fort
<b>Nature de l'opération :</b> Développer le réseau d'irrigation du SIEPIA afin de substituer les prélèvements individuels sur le Merdarei et en éviter le développement. Cette action s'inscrit dans une action plus globale de développement du réseau d'irrigation du SIEPIA visant également à l'amélioration de la qualité de la nappe des Chirouzes en évitant la multiplication des puits individuels privés..	<b>Programmation</b> 2019
<b>Gains escomptés (en m3) sur la période juillet – août – septembre :</b>  10 000	<b>Localisation</b> Saint-Romans
	<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b> SIEPIA
<b>Indicateurs de suivi :</b> - nombre de transferts réalisés - volume substitué	<b>Partenaire(s) à associer</b> OUGC DDT CA CdR Sud Grésivaudan
	<b>Financier(s) potentiel(s) **</b> Agence de l'eau <sup>2</sup> Département Région

**A noter que les deux actions MI1 et MI2 ne sont pas simultanées, la MI1 avait été inscrite suivant les projets de M. Bessé dans le cas où il n'irait pas dans l'extension du réseau du SIEPIA.**

<sup>1</sup> **Information sur les financements Agence de l'eau :** pour mobiliser des ressources de substitution aux prélèvements actuels (ex. retenues de stockage ou transferts d'eau) / objectif de restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, l'agence de l'eau soutien ce type de projet **que si les actions d'économies d'eau (actions de connaissance et actions visant la réduction des pertes en eau) ne suffisent pas à rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau**

<sup>2</sup> L'agence de l'eau n'est susceptible d'intervenir financièrement sur ce projet qu'au titre de la restauration de la qualité de l'eau sur le périmètre sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage des Chirouzes.

\* Le niveau d'impact de l'action (Fort, Moyen, Faible) est analysé en fonction du gain à l'échelle du territoire ou du bassin versant correspondant.

\*\* Mentionné à titre indicatif. Les partenaires accompagnent les projets selon les modalités d'aide en vigueur de leur programme d'intervention à la date de chaque décision, sous réserve des disponibilités financières.

## Contacts

<p><b>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté</b> Direction patrimoine Environnement - Cellule GEMAPI Secrétariat technique du comité de rivières Sud Grésivaudan</p> <p>Maison de l'intercommunalité 7 rue du Colombier 38160 Saint-Marcellin <a href="http://saintmarcellin-vercors-isere.fr">http://saintmarcellin-vercors-isere.fr</a> 04 76 38 45 48</p>	<p><b>Direction Départementale des Territoires de l'Isère</b> Service Environnement Unité prélèvements d'eau et contrôle</p> <p>17 bd Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble Cedex 9 <a href="http://www.isere.gouv.fr">http://www.isere.gouv.fr</a> 04 56 59 46 49</p>
--	--



PRÉFET DE L'ISÈRE

**rivières**  
Sud-Grésivaudan